

# LYCEE FRANÇAIS LE CONCORDE

BP 134 MALABO

- GUINEE EQUATORIALE -

Téléphone : 00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50

Courriel : [ecolefrance-malabo@guineanet.net](mailto:ecolefrance-malabo@guineanet.net)

Site internet : [www.lyceefrancaismalabo.org](http://www.lyceefrancaismalabo.org)

ÉTABLISSEMENT  
CONVENTIONNÉ



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE FRANCAISE "LE CONCORDE" (PARTIE PRIMAIRE : MATERNELLE ET ELEMENTAIRE) REGLAMENTO INTERNO DE LA ESCUELA FRANCESA "LE CONCORDE" (PARTE PRIMARIA : INFANTIL Y ELEMENTAL)

***L'inscription d'un élève dans l'établissement entraîne de fait l'acceptation du présent règlement par les élèves et leurs parents.***

***Les personnels sont chargés de faire appliquer ce règlement.***

*La inscripción de un alumno en el centro conlleva la aceptación del presente reglamento por parte de los alumnos y de sus padres.*

*Los trabajadores velarán para que se cumpla este reglamento.*

### **1. SECURITE / SEGURIDAD**

Il est interdit de stationner sur la voie d'accès et l'entrée de l'établissement qui doivent rester accessibles à un véhicule de secours. Le parking est strictement réservé au personnel

*Queda prohibido estacionar sobre la vía de acceso al centro y en la entrada del centro. Esta debe quedar accesible para los vehículos de emergencias. El aparcamiento está estrictamente reservado a los trabajadores*

L'accès à l'établissement est réservé aux personnes habilitées : les élèves, le personnel, les fournisseurs et les membres des associations qui œuvrent à l'intérieur de l'établissement.

*El acceso al centro queda reservado a las personas habilitadas: alumnos, trabajadores, prestadores de servicios y miembros de las asociaciones que intervengan en el interior del centro.*

L'accès des parents d'élèves est réglementé. En dehors des moments où ils confient et récupèrent leurs enfants, ils ne peuvent sans autorisation ni se rendre dans les classes ni circuler dans les locaux.

*El acceso de los padres de alumnos está reglamentado. Excepto cuando llevan y recogen a sus hijos, no pueden entrar en las aulas sin autorización, ni acceder a las instalaciones.*

Pour pénétrer ou circuler dans l'établissement, toute personne étrangère à la communauté scolaire devra préalablement prévenir de son passage et se présenter au secrétariat pour obtenir une autorisation de circuler.

*Para entrar o acceder al centro, toda persona ajena a la comunidad escolar deberá avisar previamente de su visita y presentarse en la secretaría para obtener una autorización de acceso.*

Un exercice d'évacuation incendie est organisé chaque trimestre. Des consignes sont affichées dans chaque salle d'enseignement.

*Se organiza cada trimestre un simulacro de incendio. En cada aula se anunciarán los consejos a seguir.*

Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs avec un exercice annuel.

*Existe un Plan Particular de Seguridad (PPMS) para hacer frente a los riesgos importantes que se lleva a cabo mediante un simulacro anual.*

### **Prévention des accidents / Prevención de accidentes**

La détention par les élèves d'allumettes et/ou de briquet est formellement interdite. Il en est de même pour les objets dangereux tels que pointes, couteaux, cutters et lames.

*El uso por parte de los alumnos de cerillas y/o de encendedores está totalmente prohibido. Lo mismo ocurre con los objetos peligrosos tales como punzones, cuchillos, cúteres y cuchillas. Los profesores deben asegurarse de que estos objetos se guarden en un lugar seguro.*

Des consignes particulières pourront être édictées aux élèves.  
*Se podrán dar consejos particulares a los alumnos.*

## **2. ASSURANCES / SEGUROS**

**2.1. Pendant le temps scolaire**, tout élève est assuré par l'établissement pour les dommages qu'il cause à un tiers ou pour les accidents dont il est la victime. Il est vivement conseillé aux familles de souscrire en complément une assurance « *individuelle accidents* ».

*Durante el periodo escolar, cada alumno está asegurado por el centro respecto a los daños causados a terceros o respecto a los accidentes de los que sea víctima. Se aconseja a las familias que suscriban en complemento un seguro " individual accidentes ".*

**2.2.** Tout élève inscrit aux **activités périscolaires** est assuré par l'établissement pour les dommages qu'il cause à un tiers ou pour les accidents dont il est la victime.

*Todo alumno inscrito en las actividades extraescolares está asegurado por el centro respecto a los daños que cause a un tercero / y respecto los accidentes de los que sea víctima.*

## **3. HORAIRE / HORARIOS**

### **3.1. Cours / Clases**

- Lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8h à 13h / Mercredi : 8h à 12h
- *Lunes – martes – jueves – viernes : de 8h a 13h / miércoles : de 8h a 12h*
- Les élèves sont accueillis à l'école à partir de 7h50. Les cours débutent à 8h précises.
- *Los alumnos serán recibidos en la escuela a partir de las 7h50. Las clases empiezan a las 8h en punto.*

### **3.2. Activités pédagogiques complémentaires / Actividades pedagógicas complementarias :**

- **En Petite et Moyenne section**, les élèves concernés par les activités pédagogiques complémentaires (mardi et jeudi de 16h 15 à 17h) doivent être présents à l'école à 16h 15.
- **En Petite ou Médiane Sección**, *los alumnos que formen parte del dispositivo de actividades pedagógicas complementarias (martes y jueves de 16h 15 a 17h) deberán presentarse en la escuela a las 16h 15.*
- **De la Grande Section au CM2**, les élèves concernés par les activités pédagogiques complémentaires (lundi, mardi et jeudi de 7 h 20 à 7 h 50) doivent être présents à l'école à 7 h 20.
- **De la Grande Sección al CM2**, *los alumnos que formen parte del dispositivo de actividades pedagógicas complementarias (lunes, martes y jueves de 7h 20 a 7h 50) deberán presentarse en la escuela a las 7h 20.*

## **4. ACCUEIL ET REMISE DES ELEVES A LA FAMILLE / ACOGIDA Y ENTREGA DE LOS ALUMNOS A LA FAMILIA**

En maternelle, l'accueil est assuré de 7 h 50 à 8 h le matin. Les élèves de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à leur classe et remis au personnel enseignant chargé de la surveillance par les parents ou par les personnes responsables. La porte d'accès côté maternelle est fermée à clé dès 8 h pour des raisons de sécurité. Les élèves en retard, y compris de maternelle, doivent passer par l'entrée principale et se présenter à l'administration accompagnés d'un responsable pour obtenir un billet d'accès aux cours.

*En infantil la acogida se hace de las 7h 50 a las 8h de la mañana. Los alumnos de infantil deben ser acompañados hasta su clase y los padres o las personas responsables los dejarán con los profesores encargados de la vigilancia. Por motivos de seguridad, la puerta de acceso del lado infantil está cerrada con llave, a partir de las 8 horas. Los alumnos que lleguen con retraso, incluidos los de infantil, deben pasar por la entrada principal y presentarse en la administración acompañados de un responsable para recoger un papel de acceso a las clases.*

Les élèves de maternelle, de CP et CE1 sont repris de la même manière à la fin de la journée. Un imprimé de l'école désignant nommément les personnes autorisées à venir chercher l'élève de maternelle (PS, MS et GS) doit être remis aux enseignants en début d'année. En cas de retard de plus de 10 minutes, les

enseignants de maternelle et de cycle 2 (CP et CE1) conduisent les élèves à la personne en charge de la garderie (payante) à l'entrée de l'école maternelle.

*Los alumnos de infantil, de CP y CE1 serán entregados de la misma manera a finales del día. Un papel impreso de la escuela en el que se indique el nombre de las personas autorizadas a venir a recoger al alumno de infantil (PS, MS y GS) debe ser entregado a los profesores a principios de curso. En caso de retraso de más de 10 minutos, los profesores de infantil y de ciclo 2 (CP y CE1) llevarán a los alumnos a la persona encargada de la guardería en la entrada de la escuela infantil.*

En élémentaire, l'accueil est assuré dans la cour principale à partir de 7 h 50 (ouverture des portes). A la fin de la journée, les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont accompagnés jusqu'aux portes de l'école. Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant à la garderie (payante).

*En elemental, la acogida se realiza en el patio principal a partir de las 7h 50 (apertura de puertas). A finales del día, se acompañará a los alumnos de CE2, CM1 y CM2 hasta las puertas de la escuela. Los padres que lo desean pueden inscribir a su hijo en la guardería.( de pago )*

Lors de la sortie, les portes de l'établissement seront fermées 10 minutes après la fin des classes, aucun élève n'étant plus alors autorisé à rester dans l'enceinte des locaux scolaires.

*En el momento de la salida, se cerrarán las puertas del centro 10 minutos después del final de las clases, ningún alumno estará autorizado a permanecer en las instalaciones de la escuela.*

## **5. ASSIDUITE / ASISTENCIA**

**La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire.** L'inscription implique de la part de la famille l'engagement d'une fréquentation régulière par l'enfant. Le manque d'assiduité, les vacances prolongées et les départs en vacances anticipés sans raison acceptable font l'objet d'un entretien entre la famille et le chef d'établissement.

*Es obligatoria la asistencia regular a la escuela elemental . La inscripción implica por parte de la familia el compromiso de una asistencia regular del niño. La falta de asiduidad, las vacaciones prolongadas y las salidas de vacaciones anticipadas sin razón aceptable son objeto de una entrevista entre la familia y el jefe del centro.*

**Toute absence doit être justifiée** par écrit ou par téléphone le jour même et, si elle est prévisible, 48 heures à l'avance.

*Toda ausencia debe justificarse por escrito o por teléfono el mismo día y, si es previsible, 48 horas antes.*

**Pour toute absence supérieure à 48 h**, les parents s'engagent à prendre contact avec l'enseignant pour aider l'élève à rattraper les cours manqués.

*Para toda ausencia superior a 48 horas, los padres se comprometen en entrar en contacto con el profesor para ayudar al alumno a recuperar las clases perdidas.*

## **6. SURVEILLANCE / VIGILANCIA**

La surveillance des élèves à l'accueil, durant les heures d'activités et pendant les récréations est continue et répartie entre les maîtres et les assistantes maternelles par le chef d'établissement en concertation avec les personnels.

*La vigilancia de los alumnos en la entrada ,durante las horas de actividades y durante los recreos es continua y la llevan a cabo los profesores y las asistentes de infantil por el jefe del centro en concertación con los trabajadorestes*

L'organisation des surveillances est affichée dans l'école.

*Se expone la organización de las vigilancias en la escuela*

Les élèves doivent rester dans les espaces de récréation qui leur sont réservés.

*Los alumnos deben permanecer en los espacios de recreo reservados para ellos.*

## **7. TENUE / VESTIMENTA**

**Une tenue générale correcte et décente** est exigée à l'intérieur de l'établissement.

*Se exige una manera de vestir general correcta y decente dentro del centro.*

De même, **les signes ostentatoires** se rapportant à une religion, un parti politique, une ethnie sont prohibés. Tout prosélytisme est interdit.

*Igualmente, los signos ostentosos que hagan referencia a una religión, partido político, etnia quedan prohibidos. Todo proselitismo está prohibido.*

**En maternelle**, les enfants ne sont pas à l'abri de petits « incidents » de propreté. Afin de pouvoir les changer, il est demandé aux parents d'apporter quelques vêtements marqués au nom de l'enfant. Ils seront conservés dans la classe.

*En infantil, los niños están expuestos a pequeños "incidentes" de limpieza. Para poderlos cambiar, se les pide a los padres que traigan algunas prendas marcadas con el nombre del niño. Se guardarán en la clase.*

## **8. ACCIDENTS / ACCIDENTES**

**En cas d'accident important survenu à l'école, les parents sont informés le plus rapidement possible.**

*En caso de accidente importante que se produzca en la escuela, informaremos a los padres lo más rápidamente posible.*

Pour cela, chaque famille doit rendre en début d'année la fiche de santé de l'élève dûment renseignée et accompagnée des numéros de téléphone permettant à l'école de la joindre facilement.

*Para ello, necesitamos que cada familia nos facilite a principio de año el documento de salud del niño debidamente cumplimentado y acompañado de los números de teléfono que nos permitan contactarles con facilidad.*

**Une déclaration détaillée de l'accident** est établie par le chef d'établissement et adressée le plus rapidement possible à l'assureur de l'école. Ce document permet aux familles qui auraient des frais (médicaux...) suite à l'accident, de se faire rembourser directement, auprès de l'assureur, tout ou partie des frais engagés. Les familles peuvent également obtenir un double de ce document pour le transmettre à leur assurance privée, quand elles en ont une. Après la déclaration de l'accident, les parents doivent tenir l'assureur régulièrement informé de l'évolution de la situation de l'enfant.

*El jefe del centro redactará una declaración detallada del accidente y la enviará lo más rápidamente posible a la aseguradora. Este documento permite a las familias que tengan gastos (médicos...) debidos al accidente, que dichos gastos les sean devueltos directamente desde la aseguradora, en parte o en su totalidad. Las familias pueden obtener asimismo una copia de este documento para hacérselo llegar a su aseguradora privada, si disponen de una. Tras la declaración de accidente, los padres deben informar regularmente a la aseguradora de la evolución del estado de salud de su hijo.*

Les accidents pris en compte sont ceux qui se produisent dans l'enceinte de l'établissement, pendant le temps scolaire.

*Los accidentes cubiertos son todos aquellos que se producen en las instalaciones del centro en horario escolar.*

**Attention**, l'école n'est pas habilitée à déplacer un élève blessé. C'est pourquoi il est primordial que l'école puisse contacter la famille à tout moment afin qu'un adulte responsable légal vienne chercher l'enfant à l'école.

*Atención, la escuela no está habilitada para trasladar a un alumno herido. Por ello, es imprescindible que podamos contactar con ustedes en todo momento de manera que un adulto responsable venga a buscar al niño a la escuela.*

## **9. HYGIENE ET SANTE - NOURRITURE / HIGIENE Y SANIDAD - COMIDA**

En l'absence d'une infirmerie, **aucun médicament** ne peut être introduit par l'élève dans l'établissement. Les enseignants et le personnel de service ne sont ni habilités, ni autorisés à administrer ou surveiller la prise de médicament. Les familles doivent prendre en charge leurs enfants malades.

*En ausencia de enfermería, ningún medicamento puede ser introducido por el alumno en el centro. Los profesores y el personal de servicio no están habilitados, ni autorizados a administrar o a controlar la toma de medicamento. Las familias deben ocuparse de sus hijos enfermos.*

Toutefois, dans le cadre d'un **Projet d'Accueil Individualisé** (PAI) [ex : asthme, épilepsie, diabète...], les parents pourront remettre à l'administration les médicaments à administrer, accompagnés d'une ordonnance médicale et d'une autorisation parentale.

*No obstante, en el marco de un **Proyecto de Acogida Individualizado** (PAI) [ej: asma, epilepsia, diabetes..], los padres podrán dejar a la administración los medicamentos necesarios, acompañados de una receta médica y de una autorización paterna.*

Toute **maladie contagieuse** (exemples : grippe A-H1N1, typhoïde) doit être signalée dès le premier jour à l'administration. Un certificat de non-contagion est demandé pour la reprise des cours après absence ou éviction pour maladie contagieuse.

*Toda enfermedad contagiosa (ejemplos: gripe A-H1N1, tifoidea) debe comunicarse desde el primer día a la administración. Se solicitará un certificado de ausencia de contagiosidad para la vuelta al colegio tras una ausencia por enfermedad contagiosa.*

**En cas d'urgence**, les premiers secours sont prodigués par la ou les personnes qualifiées et la famille est immédiatement avertie.

*En caso de urgencia, se realizarán los primeros auxilios por la/las personas habilitadas y se avisará inmediatamente a la familia.*

L'apport de boissons et de collations par les enfants dans l'école est réglementée : dans un souci de préservation de la santé et d'éducation à la santé et en conformité avec la législation scolaire française, les boissons gazeuses sucrées, les chips et les bonbons sont interdits à l'école.

Les autres boissons sucrées sont déconseillées, ainsi que tout excès de sucreries.

La célébration des anniversaires ne peut se faire qu'en maternelle, avec accord préalable de l'enseignant. Les aliments cités plus hauts y sont également proscrits. Les gâteaux sont autorisés à condition qu'ils aient été achetés le jour même, et qu'ils ne contiennent pas de matières susceptibles de fermenter rapidement (par exemple de la crème).

Il est formellement interdit aux parents de fournir des gâteaux et des sucreries pour la célébration de l'anniversaire de leur enfant.

Pour les classes maternelles seulement, les enseignants organiseront la célébration des anniversaires en concertation avec les familles en veillant à développer l'aspect pédagogique de ces manifestations qui sont pour l'enfant l'occasion de structurer sa perception du temps.

*Se les prohíbe categóricamente a los padres traer dulces y pasteles para la celebración del cumpleaños de su hijo.*

Para las clases infantiles solamente, los profesores organizarán la celebración de los cumpleaños en consenso con las familias procurando desarrollar el aspecto pedagógico de estas manifestaciones que son para el niño la ocasión de estructurar su percepción del tiempo

## 12. DISCIPLINE / DISCIPLINA

**La vie scolaire exigeant le respect de soi-même et des autres, sont interdits** : les brimades de toute nature entre élèves, les attitudes incorrectes, les jeux dangereux et l'introduction sans autorisation de tout objet pouvant présenter un danger pour la sécurité des élèves, de publications, de jeux, d'objets de valeurs ou appareils électroniques n'ayant aucun caractère éducatif, notamment les lecteurs MP, les mobiles...

**La vida escolar exige el respeto de uno mismo y de los demás, por lo que se prohíben**: las novatadas de todo tipo entre alumnos, las actitudes incorrectas, los juegos peligrosos y la introducción sin autorización de todo objeto que pueda suponer un peligro para la seguridad de los alumnos, de las publicaciones, de los juegos, de los objetos de valor o los aparatos electrónicos que no tengan carácter educativo, principalmente el lector MP, los teléfonos móviles ...

Il en est de même pour les objets dangereux tels que pointes, couteaux, cutters et lames.

*Lo mismo ocurre con los objetos peligrosos tales como puntas, cuchillos, cúteres y láminas.*

Toute prise de photos, de vidéos ou d'enregistrements sonores est interdite sauf autorisation préalable du chef d'établissement.

*La toma de fotos, de vídeos o las grabaciones de audio están prohibidas salvo en caso de autorización previa del jefe de centro.*

Il est également interdit de circuler dans l'enceinte de l'établissement autrement qu'à pied, de séjourner dans les salles pendant les récréations, sauf en cas de pluie et sous la responsabilité d'un enseignant.

*Asimismo, se prohíbe circular por las instalaciones del centro de otro modo que a pie, permanecer en las aulas durante los recreos, salvo en caso de lluvia y bajo la responsabilidad de un profesor*

Les élèves veilleront particulièrement à conserver en bon état le matériel scolaire qui leur est confié.

*Los alumnos velarán particularmente por conservar en buen estado el material escolar que les es confiado*

Tout manuel scolaire perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique ou remboursé par la famille.

*Todo manual escolar perdido o deteriorado deberá ser substituido por uno idéntico o reembolsado por la familia.*

Les casiers et les cartables seront tenus en ordre. De même, les élèves doivent faire preuve de propreté et ne pas jeter leurs déchets dans la cour de récréation et dans les locaux de l'établissement.

*Los casilleros y las carteras serán mantenidos en orden. Asimismo, los alumnos deben dar ejemplo de limpieza y no tirar basura en el patio de recreo y en las instalaciones del centro.*

### **13. DEGRADATIONS / DEGRADACIONES**

L'attention des usagers est attirée sur les difficultés d'entretien et l'importance des dépenses engagées pour la remise en état des locaux et du matériel souvent fort coûteux. Tout acte de vandalisme sera sévèrement sanctionné. Toute dégradation entraînera la réparation par la famille du dommage causé.

*Se recuerda a los usuarios la dificultad del mantenimiento y la importancia de los gastos generados para la reparación de los locales y del material a menudo muy costoso. Todo acto de vandalismo será severamente sancionado. Toda degradación implicará la reparación por parte la familia del daño ocasionado.*

### **14. VOLS / ROBOS**

En cas de disparition ou de vol, l'administration ne peut être tenue pour responsable. Il est interdit d'apporter à l'école des objets de valeur ou de l'argent. Tout vol doit être immédiatement signalé à l'administration.

*En caso de desaparición o robo, la administración está exenta de toda responsabilidad. Queda prohibido traer a la escuela objetos de valor o dinero. Todo robo debe ser comunicado inmediatamente a la administración.*

### **15. INFORMATION AUX FAMILLES / INFORMACIÓN A LAS FAMILIAS**

○ **Les parents peuvent être reçus sur rendez-vous** par le personnel enseignant (hors temps scolaire), et par le chef d'établissement. Par ailleurs, trois rencontres parents-enseignants au moins sont organisées dans l'année en élémentaire, et au moins deux en maternelle.

*Los padres pueden concertar cita con el personal docente (fuera del horario escolar), y con el jefe del centro. Además, se organizan al menos.*

○ **Des informations écrites sont régulièrement distribuées** aux familles et affichées dans l'établissement. Les parents s'engagent à consulter régulièrement les cahiers de liaison pour tous les niveaux et les « boîtes aux lettres » des élèves en maternelle, outils de lien entre la famille et l'école.

*Se distribuirán regularmente información por escrito a las familias y se colocarán en el centro. Los padres se comprometen a consultar regularmente los cuadernos y los "buzones" de los alumnos, herramientas de enlace entre la familia y la escuela.*

○ **Les familles doivent informer l'école** de tout changement de coordonnées (numéros de téléphone, adresse, courriels...) ou de tout élément pouvant influencer sur la scolarité de leur(s) enfant(s).

*Las familias deben informar la escuela de cualquier cambio en los datos personales (números de teléfono, dirección, correos electrónicos) o de cualquier elemento que pueda influir en la escolaridad de su(s) hijo(s).*

**Règlement amendé et adopté en Conseil d'Ecole le 16/11/2017**